



L'accueil des réfugiés (ici à Chiasso) n'est pas toujours évident et peut se révéler problématique par la suite. Gaetan Bally/Keystone (image d'illustration)

# Le cas d'un réfugié devenu délinquant embarrasse la Suisse

**ASILE** Malgré plusieurs condamnations, les autorités n'ont pas encore réussi à retirer le statut de réfugié à un Égyptien. L'UDC veut mettre la pression.

ADRIAN SCHMID

À la longue, les autorités ont perdu patience: le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a décidé il y a quinze mois de supprimer le statut de réfugié à un ressortissant égyptien. En 2013, adolescent, ce dernier avait été admis en Suisse comme réfugié. Or, il est vite devenu délinquant. Il a accumulé un casier judiciaire considérable, note un jugement du Tribunal administratif fédéral (TAF).

En 2015, il a été condamné une première fois par un tribunal des mineurs.

Il a écoupé d'une peine de 7 mois de prison pour lésions corporelles simples, vol, brigandage, dommages multiples à la propriété et infractions à la loi sur les stupéfiants et à celle sur le transport des voyageurs. Le tribunal a ordonné un traitement ambulatoire assorti d'un placement en établissement fermé.

En 2016, le Parquet des mineurs a condamné l'Égyptien pour incendie volontaire à une peine d'emprisonnement de 1 mois. En 2017, un Ministère public cantonal lui a infligé une peine pécuniaire ainsi qu'une amende pour injure, violence et menace contre les autorités et les fonctionnaires, entrave à un acte officiel et infraction à la loi sur la circulation routière.

En 2019, une enquête pénale est ouverte pour violence et menaces contre des fonctionnaires. En 2021, un Parquet régional soupçonne l'individu d'avoir enfreint la loi sur les armes.

En 2021 toujours, un tribunal pénal condamne l'homme à une peine d'emprisonnement de 20 mois, dont 6

ferme. Il s'agissait aussi de plusieurs délits: vols répétés, lésions corporelles simples, dommages matériels multiples, contrainte, violations de domicile réitérées, insultes ou conduite sans permis avec récidive. Aucune expulsion n'a été prononcée.

**Attitude déplorable**

Vu le parcours délictuel de cet individu, le SEM a conclu clairement que «globalement, il a une attitude récalcitrante et déplorable», précise le jugement du TAF. Vu la nature et le nombre de délits commis, les fonctionnaires estiment que sa responsabilité n'est «guère négligeable». L'Égyptien n'est «pas disposé à respecter durablement les normes juridiques en vigueur en Suisse».

Dans un premier temps, l'homme a pu éviter la révocation de son statut de réfugié. Le TAF a accepté ses recours parce que le cas n'avait pas été correctement et complètement clarifié par le SEM. Les juges ont ainsi ren-

voqué le cas à l'instance précédente pour réexamen.

Or, l'Égyptien s'est aussi opposé sur le fond à la révocation. Son recours remet en question la justification de la mesure basée sur le nombre des délits. En outre, il faudrait tenir compte de son jeune âge lorsqu'il a commis une partie des délits.

«Nous voulons accueillir de vrais réfugiés et pas des personnes abusant de notre droit d'accueil.»

Pascal Schmid, conseiller national (UDC/TG)

La loi indique que le statut de réfugié est retiré à une personne qui porte atteinte à la sécurité de la Suisse ou la

met en danger - ou commettant des «actes punissables particulièrement répréhensibles». Selon la jurisprudence, il faut qu'une peine de prison de plus de 3 ans soit prononcée. Le cas échéant, l'accumulation de plusieurs infractions mineures peut conduire à pareille peine.

L'affaire est politiquement explosive. Cette semaine, l'UDC a présenté un papier de position dénonçant une nouvelle fois la criminalité des étrangers. Le nouveau responsable de l'asile du parti, le conseiller national Pascal Schmid, est «très étonné» que, dans l'affaire en cause, aucune expulsion n'ait été prononcée malgré l'ampleur des délits.

Pascal Schmid y voit un problème global. «En règle générale, les sanctions pénales ne sont pas toutes appliquées», explique l'ancien président du Tribunal de district de Weinfelden (TG). Le vol avec récidive peut, par exemple, être puni d'une peine allant jusqu'à 7,5 ans d'incarcération. «On est loin du compte.» Selon Schmid, rien que l'année dernière, 77% des cambrioleurs étrangers et 83% des voleurs ont échappé à l'expulsion, «bien qu'elle soit obligatoire».

Le conseiller national s'est déjà profilé sur la question. Dans une intervention, il requiert que les demandeurs d'asile, les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés n'obtiennent pas l'asile ou perdent leur autorisation de séjour s'ils sont condamnés pénalement ou pour infraction à la loi sur les stupéfiants. «Nous voulons accueillir de vrais réfugiés et pas des personnes abusant de notre droit d'accueil.»

**Expulsion pas automatique**

«L'UDC mélange deux niveaux», rétorque l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). D'une part, la Suisse doit examiner les demandes d'asile et procéder à un renvoi si la demande est rejetée. C'est le droit international «impératif et non négociable». Néanmoins, l'OSAR reconnaît que le droit pénal s'applique chez nous. «Si quelqu'un passe outre, des sanctions sont prévues, elles s'appliquent à tout un chacun.»

La révocation du statut de réfugié n'entraîne souvent pas l'expulsion. Selon le SEM, près d'un millier de procédures de révocation ont été menées ces cinq dernières années. Plus de 60% des personnes concernées ont malgré tout pu rester ici - grâce à des autorisations de séjour cantonales.

Le délinquant égyptien a donc toutes ses chances de pouvoir rester en Suisse - même s'il devait perdre son statut de réfugié.

# Les faucheuses menacent les chats dans les prés

**ANIMAUX DOMESTIQUES** Une organisation suisse de protection des animaux demande que les agriculteurs annoncent la fauche un jour à l'avance.

Les faons ne sont pas les seules victimes des faucheuses: les chats sont aussi menacés. Parce qu'ils aiment se cacher dans les hautes herbes ou dormir à l'ombre. L'organisation de protection des animaux Netap (Network for Animal Protection) attire l'attention sur les dangers des faucheuses avec des annonces pleine page: «Saison de fauchage: danger de mort pour les chats».

Du printemps à l'automne, de nombreux chats sont blessés ou tués lors d'opérations de fauchage, explique Esther Geisser, présidente et fondatrice de Netap à Esslingen (ZH). L'annonce invite les propriétaires

de chats à demander à l'agriculteur du voisinage d'annoncer la fauche un jour à l'avance, afin que le chat soit gardé chez lui pendant cette période.

Les chats ne prennent-ils pas la fuite lorsqu'ils entendent le bruit d'un moteur? «Tous ne réagissent pas de la même manière», assure la protectrice des animaux. Certains restent immobiles en cas de menace, comme les faons, et se recroquevillent sur le sol. D'autres prennent peur, s'enfuient paniqués et se prennent les pattes dans les lames tranchantes.

**Amputation nécessaire**

Avec de graves conséquences: la plupart du temps, il faut amputer les pattes, indique Simone Niederhäuser, vétérinaire à la Clinique du Mittelland, à Oftringen (AG). Des chats présentant de graves coupures sont régulièrement confiés à cette clinique, située à la campagne. En un week-end, pas moins de cinq chats ont été admis, détaille la spécialiste. Dans la plupart des cas, ils sont amenés par leur pro-

priétaire, car le chat blessé se traîne encore souvent jusqu'à la maison. Mais les animaux ne sont souvent pas retrouvés car, gravement blessés, ils se cachent.

«En un week-end, pas moins de cinq chats ont été admis dans mon cabinet. Mais les animaux ne sont souvent pas retrouvés car, gravement blessés, ils se cachent.»

Simone Niederhäuser, vétérinaire

On ne sait pas combien de chats sont blessés ou tués en Suisse. Mais la population féline ne cesse de croître, et le chat est l'animal de compagnie préféré des Suisses: 1,8 million de chats vivent chez nous, sans



Les chats aiment se cacher dans les hautes herbes, ce qui peut les mettre en danger. Alamy Stock Photo

compter les chats sauvages. Et avec cette forte hausse, le nombre d'accidents liés au fauchage augmente également.

**Que faire avec un chat blessé?**

Esther Geisser part du principe que les félins tombent particulièrement souvent sous les lames acérées dans les fermes. Tous les agriculteurs ne s'occupent pas de ces petites victimes: récemment, elle a ainsi découvert une chatte mutilée dans une étable. «L'agriculteur m'a dit qu'elle était là depuis deux ou trois jours, qu'elle allait certainement mourir bientôt.»

Si l'on trouve un animal blessé, il faut dans tous les cas réagir, dit la vétérinaire Simone Niederhäuser, en informant la police ou le service vétérinaire. Mais le mieux est de mettre le chat dans une caisse - avec un tissu épais ou des gants, car il pourrait se défendre - et de l'emmener chez le vétérinaire le plus proche. La plupart du temps, le petit animal peut être sauvé.

CHRIS WINTELER